

MOUVEMENT

« Qui a interdit de nous communiquer le tableau des mutations ? Pourquoi... s'il n'y a rien à cacher ? »

« Le SNUDI-FO rappelle son opposition totale à la remise en cause des prérogatives de la CAPD et des élus du personnel en matière de promotions et de mutations notamment. »

Déclaration des élus SNUDI-FO à la CAPD du 1er juin 2021

Monsieur le Président de la CAPD,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Les élus SNUDI-FO se félicitent de la tenue de cette réunion de la CAPD dans les locaux de la direction académique. Nous espérons ne plus jamais avoir à subir des échanges en visio pour toutes les instances à venir.

Le SNUDI-FO rappelle son opposition totale à la remise en cause des prérogatives de la CAPD et des élus du personnel en matière de promotions et de mutations notamment. Nous persistons à revendiquer **l'abrogation de la Loi Dussopt de Transformation de la Fonction Publique et le rétablissement de toutes les prérogatives des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et des élus du personnel.**

Malgré nos demandes répétées, le tableau des mutations 2021 ne nous a toujours pas été communiqué. Nous en reformulons la demande aujourd'hui.

Ce refus de nous transmettre les résultats globaux du mouvement 2021, alors que les résultats individuels ont été communiqués depuis le 26 mai à chaque postulant, pose 2 questions auxquelles nous attendons des réponses claires : **Qui a interdit de nous communiquer le tableau des mutations ? Pourquoi... s'il n'y a rien à cacher ?**

Recours « Temps partiel »

L'ordre du jour de cette CAPD est l'examen des recours de nos collègues qui ont reçu **un refus d'exercer à Temps Partiel** pour l'année scolaire prochaine ou **un refus de la quotité demandée**. Le nombre de recours à examiner est de **73**. Sauf erreur, c'est un nombre sans précédent, comme est sans précédent le nombre de refus.

Les enseignants de Vaucluse ne peuvent pas faire les frais du manque de personnels et du refus du Ministre de recruter. Pour les élus Force Ouvrière, les demandes de Temps Partiel ne peuvent pas être **la variable d'ajustement de la pénurie d'enseignants**.

Le ministre refuse de recruter pour garantir aux élèves leur droit à l'instruction comme il persiste à fermer des classes pour la prochaine rentrée dans la situation que nous connaissons tous, alors même qu'il a rendu au ministère des Finances des centaines de millions du budget 2020.

Ce sont les personnels et les élèves qui en font les frais et c'est totalement inacceptable pour Force Ouvrière ! Les élus SNUDI-FO revendiquent une réponse positive à tous les recours examinés aujourd'hui.

Le « Grenelle » : pseudo-revalorisation et attaques contre notre statut

Le ministre a réuni les organisations syndicales le 26 mai pour annoncer les mesures du « Grenelle ». Cette réunion confirme totalement l'analyse de Force Ouvrière : le ministre entend bouleverser le fonctionnement de l'École publique **en piétinant les Statuts !**

Le ministre entend généraliser **la gestion des remplaçants du 1er degré non plus par les services des DSDEN mais par une start-up**, comme cela sera expérimenté dans la Somme à la rentrée 2021. Ainsi, une mission de service public serait confiée à une entreprise privée parisienne, externalisant cette gestion. Les professeurs seraient informés de leurs missions de remplacement par mail sur leur boîte professionnelle ou par SMS sur leur portable personnel.

Ce fonctionnement conduira non seulement à **la destruction de nouveaux emplois de personnels administratifs**, mais entraînera **une dégradation des conditions de travail des titulaires remplaçants**, déjà bien mises à mal par le manque de personnels administratifs pour assurer une gestion efficace du remplacement. Le ministre prend prétexte de la situation chaotique qu'il a lui-même créée pour avancer vers **la privatisation de l'École Publique !**

Par ailleurs, à grand coup de communication, le ministre annonce **une pseudo-revalorisation** des personnels. Pour 2021, la réalité c'est une « prime d'attractivité » qui n'est versée qu'à **1/3 des enseignants**. La seule mesure qui concerne **presque** tous les enseignants c'est une « prime informatique » correspondant à **12,50 € par mois**, presque car sont exclus ceux qui ne sont pas en fonction au 1er janvier ! Pour tous les autres personnels (administratifs, personnels médico-sociaux, AESH, AED...), rien !

Pour 2022, le ministre annonce 700 millions alors que 100 millions d'euros sont déjà engagés pour les mesures de 2021 et 200 millions seraient consacrés à la protection sociale complémentaire. Restent donc 400 millions d'euros pour... plus d'un million de personnels ! →

Chacun fera le calcul... C'est, **une fois encore, une opération médiatique** pour duper l'opinion publique et qui exprime un profond mépris pour les revendications de toutes les catégories de personnels.

Force Ouvrière revendique :

- **La création immédiate des postes nécessaires, le recrutement de personnels à hauteur des besoins** pour abaisser les effectifs partout, assurer les remplacements, améliorer les décharges de direction et instaurer une Aide administrative, restaurer les RASSED, recruter des AESH.

- Une augmentation de **20 % de la valeur du point d'indice** et, **dans l'immédiat, l'octroi de 183 € net par mois** pour tous les personnels, comme l'ont obtenu les personnels hospitaliers.

- **Le retrait de toutes les contre-réformes** allant dans le sens de la privatisation de l'École Publique et de l'instauration d'un management calqué sur celui des entreprises privées.

Promotions et changements de grade

A propos des **accélération de carrière** et des **changements de Grade**, Hors-Classe, Classe Exceptionnelle et **accès à l'Échelon Spécial de la Classe Exceptionnelle**, dont les modalités sont fixées par les Décrets d'application de PPCR dont FO revendique toujours l'abrogation, il est aujourd'hui incontestable que **l'évaluation par compétences, sans aucun critère objectif, a légalisé l'arbitraire hiérarchique**.

Le barème est un postiche où **l'appréciation littérale du DASEN et du Recteur écrase tous les autres paramètres**. Ce management écarte en particulier de nombreux collègues en fin de carrière d'un accès à la classe exceptionnelle et ralentit leur accès à la Hors classe quand il ne les en exclut pas purement et simplement.

Force Ouvrière revendique le droit à **une carrière complète pour tous**, avec un **avancement à cadence accélérée pour tous**, **la transformation de la Hors Classe et de la Classe Exceptionnelle en échelons accessibles à tous**.

Les élus SNUDI-FO souhaitent connaître le calendrier des opérations de ces changements de Grade sur le Vaucluse. Quand les collègues concernés seront-ils informés ?

Congé de Formation Professionnelle

Les demandes de départ en Congé de Formation Professionnelle n'ont pas été examinées par la CAPD cette année 2020-2021, alors que dans d'autres départements cela a été fait.

Les élus SNUDI-FO revendiquent la tenue d'**une CAPD avec ce point à l'ordre du jour** rapidement car les collègues qui ont fait une demande de CFP sont toujours dans l'attente d'une réponse.

AESH : total soutien de FO

Pour conclure, les élus SNUDI-FO apportent tout leur soutien aux personnels AESH qui seront encore mobilisés le 3 juin à l'appel de plusieurs Fédérations syndicales au niveau National. Ils seront en grève et manifesteront à Avignon, comme partout en France, pour la satisfaction de leurs revendications en premier lieu **un salaire décent pour pouvoir vivre, un statut et l'abandon des PIAL**. Ces personnels sont indispensables à l'accueil des élèves à besoin éducatif particulier qui sont de plus en plus nombreux dans les écoles.

Vos élus FO à la CAPD



Sophie FARRET-GRAVEZ, Mélanie SAÏSSE, Cindy LAMBOLEY, Tanguy LANGLET, Sylvie LANCAR, Dominique BAR, Véronique DARCHE, Nadine GERBEAUX, Jean-Pierre GODELLE,

Les intertitres dans cette déclaration sont de la rédaction de l'École Syndicaliste

Compte-rendu de mandat des élus FO à la CAPD du 1er juin 2021

Un seul point à l'ordre du jour de cette CAPD : l'examen des recours suite à un refus d'exercer à Temps Partiel.

Mouvement 2021 : Les mutations opaques

Les élus SNUDI-FO ont revendiqué l'envoi par l'Administration du tableau des résultats des mutations 2021.

Le **Secrétaire Général** se retranche derrière la loi de Transformation de la Fonction Publique qui, selon lui, ne permet pas à l'Administration d'envoyer les documents.

Les élus CAPD ont indiqué que rien dans cette loi n'interdisait de communiquer les résultats du mouvement.

Finalement, le **Secrétaire Général** a admis qu'il s'agissait de **consignes du Rectorat**. Il affirme que la liste de affectations de tous les personnels sera envoyée aux organisations syndicales à la rentrée de septembre sans l'intitulé précis des postes une fois les mutations terminées et considère que celles-ci seront finies le 31 août 2021.

Ce refus est incompréhensible sauf à vouloir entraver le travail des élus du personnel puisque les mutations (53 pages) sont affichées dans le hall de l'Inspection Académique, mais bien sûr sans les barèmes et alors que les élus à la CAPD n'ont pas eu connaissance des postes offerts au mouvement !

Collègues affectés sur un poste non demandé

A la demande des élus SNUDI-FO, le **Directeur Académique** s'engage à examiner les recours contre des affectations non choisies. Le SNUDI-FO a invité tous les collègues concernés à contacter le syndicat pour rédiger un recours auprès du DASEN. Tous les recours accompagnés par le syndicat FO ont été acceptés par le DASEN.

Recours Temps partiel

Cette année, 73 collègues ayant reçu un refus à leur demande d'exercice à temps partiel ou n'ayant pas obtenu la quotité de travail demandée pour la rentrée 2021 ont formulé un recours auprès du Directeur Académique.

Les élus SNUDI-FO ont défendu tous les dossiers qui leur avaient été confiés.

Le **Directeur Académique** s'est engagé à réexaminer certaines demandes à l'issue de cette CAPD. Les collègues recevront la réponse dans I-Prof. Plus de la moitié des recours défendus par les élus FO ont été acceptés.



Temps partiel pour enfant de moins de 3 ans se terminant en cours d'année

Après de multiples interventions du syndicat, le **Directeur Académique** s'est enfin engagé à appliquer le Bulletin Académique : les collègues qui bénéficient d'un temps partiel de droit pour élever un enfant de moins de 3 ans pourront, **après la date anniversaire des 3 ans, finir l'année scolaire 2021-22 à temps partiel** s'ils le souhaitent, sans aucune démarche à effectuer.

Rupture conventionnelle

Le **Directeur Académique** a annoncé que, cette année, 20 collègues ont fait une demande de Rupture Conventionnelle pour la rentrée 2021. Il annonce qu'il en a accordé 10 et affirme que « *les collègues ayant reçu un refus cette année et qui reformuleraient une demande l'an prochain, seront prioritaires.* » **Les élus SNUDI-FO** seront vigilants et invitent les collègues ayant essuyé un refus à prendre rapidement contact avec le syndicat.

Accès à la Hors Classe ou à la classe exceptionnelle

L'**Administration** affirme que le contingent des promotions n'est pas encore connu. Donc, la Direction Académique n'a pas encore déterminé qui sera promu ! L'Administration est en attente d'un retour du Ministère pour pouvoir se positionner...

Congé de Formation Professionnelle

Les élus SNUDI FO ont rappelé au Directeur Académique que, conformément à l'article 25 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif des aux Commissions Administratives Paritaires, « *les CAPD connaissent : (...) 7° Des décisions de refus d'une demande de congé de formation professionnelle dans les cas prévus à l'article 27 du même décret.* »

Le **Secrétaire Général** a répondu que « *si c'est le cas, une CAPD sera convoquée sur ce point.* »

L'**Administration** indique que les collègues ayant obtenu un CFP ou inscrits sur la Liste Complémentaire ont déjà reçu un mail sur leur messagerie professionnelle.

LE SNUDI FO a demandé si les collègues ayant eu un refus pour leur Congé de Formation Professionnelle ont été avertis par la Direction Académique.

Le **Directeur des ressources humaines** a répondu que « *pour ceux qui n'ont pas obtenu le départ en CFP, un courrier leur sera envoyé.* »

Les élus SNUDI FO invitent les collègues ayant postulé à consulter leur boîte académique et à les saisir de toute question ou problème rapidement.

La Force de FO
L'INDEPENDANCE

66 % de la cotisation est déductible de votre impôt.
Un reçu vous sera adressé pour votre déclaration de revenus.

L'adhésion peut se faire en ligne :

<https://boutique.macotisation.fr/formulaire/SNUDI-FO-Vaucluse/Adhesion-au-SNUDI-FO-vaucluse/YbLyyBdr>

COTISATIONS DE BASE

Les collègues stagiaires (PES) débutent au 1^{er} échelon P.E. Ils sont promus au 2^e à la sortie de l'INSPE.

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Professeurs des Ecoles		80 €		163 €	169 €	173 €	182 €	192 €	203 €	216 €	230 €
P.E. hors classe	203 €	213 €	225 €	240 €	254 €	266 €	270 €				
P.E. classe exceptionnelle	234 €	246 €	257 €	273 €	1er chevron 290 €	2e chevron 301 €	3e chevron 315 €				

ECHELONS	10	11
Instituteurs	172 €	185 €

MAJORATIONS

Enseignants ASH et PEMF	+ 7 €
PEMF IEN - PEMF CPD	+ 12 €
Chargé d'école	+ 3 €
Directeur 2 - 4 classes	+ 7 €
Directeur 5 - 9 classes	+ 11 €
Directeur 10 classes et plus	+ 14 €

Temps partiel : cotisation au prorata du service effectué (50 %, 75 %, 80 %... de la cotisation)

En disponibilité ou en congé parental : 33 €

AESH : 50 € RETRAITÉ : 75 €

Chèque(s) à l'ordre de « **SNUDI-FO 84** »

Plusieurs versements possibles (10 maximum) prélèvement des chèques aux dates que vous indiquerez.

A retourner à :

SNUDI-FO B.P. 80010
20 avenue Monclar
84004 AVIGNON cedex 01

Cotisation de base + Majoration = €

Bulletin d'adhésion

Nom : Prénom :

Temps partiel : oui - non

Corps : Instit. - P.E. - PE Hors classe - PE Classe Exceptionnelle - PES - AESH

Quotité : %

Fonction : Adjoint - Directeur - PEMF - ASH - autre :

Nombre de chèques :

Echelon : Date de passage : Date de naissance :

Ecole - localité : mat/élém/primaire Tél.

Adresse personnelle

Téléphone personnel mobile : Téléphone personnel fixe :

E-mail personnel : déclare adhérer au SNUDI-FO. Date et signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNUDI FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier.

L'adhésion vaut pour 1 an à compter de la réception du formulaire.

La syndicalisation s'effectue tout au long de l'année, année scolaire ou année civile indistinctement.

« L'Éducation Nationale, notre majorité l'a particulièrement choyée, et nous allons continuer de le faire » Jean Castex, 20 octobre 2020.

En ce dernier CHSCT de l'année scolaire, faisons donc le bilan.

Force est de constater que la souffrance au travail des personnels n'a jamais atteint un tel niveau.

Les causes sont multiples et la liste en est non-exhaustive :

Au plan des conditions de travail :

- les protocoles sanitaires à mettre en œuvre du jour pour le lendemain mettant les équipes, et particulièrement les directeurs, devant des situations ingérables,
- les promesses de vaccination prioritaire des enseignants demeurées sans suite, de fourniture d'autotests non-renouvelée (aujourd'hui l'annonce qu'un seul autotest serait fourni pour arriver à la fin de l'année), de rétribution des enseignants volontaires pour l'accueil d'enfants de personnels soignants, que des coups de com',
- le manque de remplaçants qui, après avoir conduit à la surcharge des effectifs dans les classes, crée des tensions avec les parents qui sont dans la légitime incompréhension du refus de l'accueil de leurs enfants et des situations ubuesques liées à l'accueil des enfants de personnels prioritaires ne devant pourtant pas être brassés,
- les agressions de parents ou de personnes extérieures,
- les demandes institutionnelles chronophages, à réaliser dans l'urgence, pour les directeurs (statistiques, listings...) toujours sans aide administrative,
- la gestion des grandes difficultés des élèves, particulièrement en souffrance face aux contraintes liées à la crise sanitaire, mettant en lumière, si besoin était, le manque crucial de personnels RASED...

Au plan de la gestion ministérielle :

- l'insupportable communication basée sur des effets d'annonce dans les médias,
- l'évaluation PPCR des enseignants avec ses appréciations littérales arbitraires et subjectives,
- le refus croissant des demandes de temps partiels,
- les mutations effectuées dans l'opacité la plus totale, y compris sur des postes non-demandés dès la première phase du mouvement (Loi Dussopt),
- le contournement systématique du Décret 82-453 relatif à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail : aucune consultation du CHSCT sur la mise en place des différents protocoles sanitaires, non-prise en compte des avis votés par les représentants du personnel, communication très partielle des données sur le développement de la pandémie au sein de l'Éducation Nationale,
- une rémunération 27,49 % moindre que les autres agents catégorie A et une érosion constante de pouvoir d'achat...

Au plan sanitaire :

- l'absence totale de suivi des personnels atteints par la Covid-19 par la médecine de prévention, en particulier ceux atteints de Covid long,
- la difficulté pour faire reconnaître la Covid-19 comme maladie professionnelle,
- l'incertitude des personnels vulnérables sur le régime d'Autorisation Spéciale d'Absence par leur communication très tardive voire après la reprise des classes,
- des masques en quantité insuffisante et non-conformes au Code du Travail,
- la sanction financière du jour de carence...

Tensions, conflits, agressions, désespérance sont devenus le contexte ordinaire de travail dans de trop nombreuses écoles et établissements alors que le Ministre Blanquer rend des centaines de millions d'euros à Bercy.

Des centaines de collègues sont aujourd'hui en situation de Danger Grave et Imminent.

Il serait temps que le Ministre et la hiérarchie entendent enfin nos alertes et prennent d'urgence **les mesures qu'appelle cette situation en matière de création de postes, de médecine de prévention, de rétablissement d'une gestion transparente et humaine des personnels.**

Vos représentants FO au CHSCT départemental :

Jean-Luc Chomette, Mallory Minana, Etienne Raoul, Charles Boulanger, Céline Daumas, Simon Berthe